



« Tous engagés avec moi au rythme de ma réussite! »



### Vivre-ensemble et citoyenneté

- + Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence : **FAIT en 2012-2013 et sondage en 2014-2015**
- + Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique : **FAIT**
- + Mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire : **PARTIELLEMENT FAIT**
- + Modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation : **FAIT**
- + Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne : **FAIT**
- + Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence : **FAIT**
- + Mesures de soutien et d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte : **FAIT**
- + Sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes : **FAIT**
- + Suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence : **FAIT (amélioration souhaitée)**

## BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements



### Vivre-ensemble et citoyenneté

<b>Analyse de situation qui a été fait en 2012-2013</b>	<b>Mesures de confidentialité</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• École secondaire d'environ 1 000 élèves</li><li>• Faible participation des parents au sondage (13)</li><li>• Sentiment de sécurité assez élevé</li><li>• Manifestations de violence assez présentes (et davantage la violence verbale)</li><li>• Intimidation entre pairs très fréquente</li><li>• La salle de classe, les corridors, les vestiaires, les casiers et la cafétéria sont les endroits où les actes sont surtout constatés</li><li>• Davantage d'actes lors des déplacements</li></ul> <p><b><u>PRIORITÉS :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place la communication non-violente</li><li>• Mettre en place le projet d'encadrement positif</li><li>• Proposer des ateliers, conférenciers, activités en lien avec le vivre-ensemble</li><li>• La surveillance...Une affaire de tous!</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le dossier comportant les rapports de suivis et d'évènements est conservé au bureau de la direction;</li><li>• Mettre en place un dispositif pour que les plaintes portées soient traitées de façon confidentielle sans crainte de jugement et de représailles;</li><li>• En toutes situations, aucun dénonciateur n'est nommé d'aucune façon et cela est clairement dit à l'école;</li><li>• Les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant.</li></ul>

## BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements



### Vivre-ensemble et citoyenneté

Priorités	Ce qui a été fait en 2013-2014
<p><b><u>PRIORITÉS :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuite de la mise en œuvre de la communication non-violente</li><li>• Poursuite du projet d'encadrement positif (PEP)</li><li>• Mise en place du soutien au comportement positif au 1<sup>er</sup> cycle et en adaptation scolaire (SCP)</li><li>• Mise en place du soutien au comportement attendu (SCA)</li><li>• Proposer des ateliers, conférenciers, activités en lien avec le vivre-ensemble</li><li>• La surveillance...Une affaire de tous!</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tout comme l'an passé, le comité du plan d'action concerté a mis en place plusieurs activités reliées au civisme et au SCP. Tous les élèves sont visés afin de mieux vivre-ensemble!</li><li>• Des ateliers sur l'intimidation et 24 heures textox ont été faits auprès des élèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire par le groupe JAD et le policier préventionniste l'agent Cadotte.</li><li>• La pièce de théâtre de PIPERNI a été présentée aux élèves de 1<sup>re</sup> secondaire et des classes de parcours adaptés.</li><li>• Il y a eu un débat argumentaire sur les réseaux sociaux dans le cadre des cours de français de 4<sup>e</sup> secondaire en collaboration avec le groupe JAD et l'agent Cadotte.</li><li>• Il y a eu sensibilisation et information sur le plan de lutte : Climat positif auprès du personnel de l'école.</li></ul>



## Vivre-ensemble et citoyenneté

Mesures de prévention	Mesures visant à favoriser la collaboration des parents	Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du code de vie (annuellement)</li> <li>• Lecture du code de vie avec les élèves (annuellement et au besoin)</li> <li>• Communications fréquentes sur les attentes (Équipe-école)</li> <li>• Activités sur le civisme</li> <li>• Conférences et pièce de théâtre</li> <li>• Ateliers sur l'intimidation</li> <li>• PEP, SCP et SCA!!</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations à transmettre aux parents par le biais de l'Info-parents tout au long de l'année scolaire; <b>amélioration souhaitée</b></li> <li>• Informations sur le site du MELS « <a href="http://www.mojagis.com">www.mojagis.com</a> »</li> <li>• D'autres actions sont à prévoir pour 2015-2016(discussion avec les membres du CEE);</li> <li>• Agent pivot : Nicole Aubin, TES</li> </ul>	<p>(Pour élèves et parents)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir la fiche de signalement appropriée et la remettre à un intervenant du niveau concerné;</li> <li>• Appel téléphonique à l'école;</li> <li>• Adresse courriel de l'école</li> </ul> <p>(Pour le personnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail;</li> <li>• Faire Rapport d'évènement par le SPI et en faire part à la direction qui assurera le suivi nécessaire.</li> </ul>



## Vivre-ensemble et citoyenneté

Mesures de soutien ou d'encadrement	Actions lors d'un acte constaté
<p><b><u>Victime</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dénonciation de la situation</li> <li>• Évaluation de l'impact</li> <li>• Intervention</li> <li>• Mesures propres à l'évènement</li> <li>• Information et implication des parents</li> </ul> <p><b><u>Auteur-agresseur</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la situation</li> <li>• Lien avec les impacts constatés</li> <li>• Intervention, référence</li> <li>• Information et implication des parents</li> </ul> <p><b><u>Témoins</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt de la situation et dénonciation</li> <li>• Rencontre avec les intervenants concernés</li> <li>• Interventions en lien avec la situation</li> <li>• Information et implication des parents</li> </ul>	<p></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le protocole de l'école doit s'appliquer. Il est aux pages 11 et 12 de l'agenda. Dès qu'une situation est connue, les élèves concernés doivent être rencontrés, les parents doivent être informés et impliqués dans la démarche de résolution. On doit également donner une rétroaction à la personne qui a porté plainte.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Sanctions disciplinaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sanctions disciplinaires prévues au code de vie s'appliquent.</li> </ul>
<p><b>Suivi des signalements et des plaintes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de l'évènement pour déterminer le type de manifestation (violence, intimidation, conflit, cyberintimidation);</li> <li>• Rencontre des personnes concernées ou impliquées;</li> <li>• Contact avec les parents;</li> <li>• Si besoin, application du protocole d'intervention.</li> </ul>	

## **ACTES DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION**

### **1<sup>er</sup> cycle et parcours adaptés**

**2015-16**

	Intimidation	Violence
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	4	10
Parcours adaptés	1	4

Ces incidents se sont principalement déroulés lors des pauses et généralement dans la section des casiers et corridors.

Certains de ces incidents sont des actes isolés. Certains élèves sont impliqués car ils manquent d'habiletés sociales. Certaines situations ont nécessité une référence vers nos partenaires. De plus, certaines situations ont été alimentées sur les réseaux sociaux.

## **ACTES DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION**

### **2<sup>e</sup> cycle, Pré DEP, FMS et FPT**

**2015-16**

	Intimidation	Violence
Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	1	1
Pré DEP – FMS – FPT	3	3

## Organigramme école

<b>Mesures de prévention</b>			
<b>Références évènement</b>	↓ Victime	↓ Témoin	↓ Parent
	↓ PERSONNEL DE L'ÉCOLE		↓ RÉCEPTIONNISTE
	↓ DIRECTION ADJOINTE		↓ DIRECTION ADJOINTE
<b>Actions après l'évènement</b>	DIRECTION ADJOINTE	<input type="checkbox"/> Rencontrer les élèves (victime, témoin, agresseur) <input type="checkbox"/> Valider les faits <input type="checkbox"/> Déterminer la gravité de la situation <input type="checkbox"/> Imposer une sanction (si nécessaire) <input type="checkbox"/> Remplir rapport CSL et le remettre à la direction	<input type="checkbox"/> Demander rapport écrit des faits (fiche de signalement si possible)  <input type="checkbox"/> Téléphoner aux parents
		Victime	Référence à la TES
		Témoin	Possibilité de référence à la TES (à évaluer)
		Agresseur	Sanction : suspension Retour avec parents Contrat incluant mesures de remédiation Rencontre avec le policier préventionniste Référence à la TES
	DIRECTION	Envoi fiche de signalement à la CSL	



## Vivre-ensemble et citoyenneté

<b>Nom de l'école</b>	<b>Polyvalente Curé- Mercure</b>	
<p>Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. (art.63.1)</p> <p>Tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école, à laquelle il est affecté, ne soit victime d'intimidation ou de violence.</p> <p>Le directeur de l'école doit désigner, parmi les membres du personnel de l'école, une personne chargée, dans le cadre de sa prestation de travail, de coordonner les travaux d'une équipe qu'il doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence.</p>		
<b>Comité école (Plan d'action concerté, volet violence et intimidation)</b>		
<b>Responsable</b>	Josée Thibaudeau, direction adjointe	Louise Côté, psychologue et Nicole Aubin, TES
<b>Membres</b>	Marie Sol Lacroix, Ève Ouimet et Éric Bonin, enseignants	Daniel Simon, AVSEC
	Alain Pilon et Amélie Phaneuf, Groupe JAD	Éric Cadotte, préventionniste
<input type="checkbox"/> <b>Plan approuvé par le Conseil d'établissement le 10 septembre 2013</b>		
<input type="checkbox"/> <b>Document explicatif remis aux parents en novembre 2013</b>		
<input type="checkbox"/> <b>Révision, évaluation en mai 2014 (27 mai 2014)</b>		
<input type="checkbox"/> <b>Révision, évaluation en mai 2015 (27 mai 2015)</b>		
<input type="checkbox"/> <b>Révision, évaluation en mai 2016 (25 mai 2016)</b>		